

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 septembre 2013



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - Mme BLETTY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. BERTHIER) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. IZIMER

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### Musées - Acquisitions, travaux de conservation préventive et de restauration d'œuvres - Année 2014 - Demandes de subventions

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville acquiert un certain nombre d'œuvres venant compléter les collections de ses musées.

Certaines de ces acquisitions sont éligibles au concours financier du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM), de l'État et de la Région Bourgogne, après avis favorable de la commission scientifique interrégionale des musées de France compétente en matière d'acquisitions.

Par ailleurs, un certain nombre d'œuvres et objets des collections des musées de la Ville nécessitent, au regard de leur état de conservation, l'engagement de travaux de conservation préventive ou de restauration.

Il s'agit alors de recourir à l'intervention d'un ou plusieurs restaurateurs afin de pallier les altérations subies par les collections et de restituer aux œuvres ou objets leur lisibilité, ou de faire réaliser des constats d'état afin d'établir un cahier des charges permettant d'analyser la nature des altérations subies et de préconiser les mesures à mettre en œuvre pour améliorer leur conservation ou entreprendre une restauration.

Des journées d'étude peuvent également être organisées sur des collections permettant de classer les objets par typologie, d'élaborer leurs fiches techniques, et de prélever des échantillons en vue d'analyses et d'études.

L'ensemble de ces opérations sont susceptibles de bénéficier du concours financier de partenaires, et notamment de l'État, dès lors que la commission scientifique interrégionale des collections des musées de France compétente en matière de conservation-restauration a émis un avis favorable à leur égard.

Enfin, certaines restaurations sont également éligibles à un soutien particulier de l'État, car s'inscrivant dans le cadre de la convention conclue entre la Ville et ce dernier pour la gestion des objets classés ou inscrits au titre des monuments historiques du Musée d'Art sacré, approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 juin 2012.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être allouées à la Ville pour des opérations d'acquisition, de conservation préventive ou de restauration des collections de ses musées à financer en 2014;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**